



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture de la Dordogne  
Service de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau de l'environnement

## INSTALLATIONS CLASSÉES

### POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est informé que, conformément à l'arrêté préfectoral n° BE-2021-03-06 du 18 mars 2021, une consultation du public est ouverte du mardi 20 avril 2021 à 9h00 au lundi 17 mai 2021 à 17h00 portant sur la demande d'enregistrement présentée par Monsieur Thomas BEAUVIEUX, directeur de la société CYPRIOTE TRAVAUX PUBLICS - V.R.D. située au lieu-dit « Le Moulinal »- 24220 SAINT-CYPRIEN.

Cette demande d'enregistrement concerne le projet d'une installation de stockage de déchets inertes sur la commune de BERBIGUIERES au lieu-dit « Le Montaud » .

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de BERBIGUIERES - adresse : Le Bourg du mardi 20 avril 2021 à 9h00 au lundi 17 mai 2021 17h00, afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre, les jours et heures d'ouverture au public, soit :

**le lundi de 9h00 à 12h00, le mercredi et le vendredi de 14h00 à 18h00.**

Chacun pourra également adresser par correspondance ses observations à la Préfecture - SCPPAT - Bureau de l'environnement - 2, rue Paul-Louis Courier - CS 39000 - 24024 PERIGUEUX CEDEX.ou par courriel à l'adresse suivante :

**[pref-enr21-cypriote-berbiguieres@dordogne.gouv.fr](mailto:pref-enr21-cypriote-berbiguieres@dordogne.gouv.fr)**

Le dossier de demande est consultable sur le site internet des services de l'État en Dordogne [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr) - rubrique « Politiques publiques », « Environnement Eau Biodiversité Risques », « Participation du public », « Consultations du public ».

À l'issue de cette procédure, une décision concernant la demande présentée par la société CYPRIOTE TRAVAUX PUBLICS - V.R.D. sera prise par le préfet de la Dordogne (arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées au I de l'article L.512-7 ou arrêté préfectoral de refus).



Nouvelle adresse :  
Préfecture - 2, rue Paul-Louis Courier - CS 39000 - 24024 PERIGUEUX CEDEX  
Tél : 05 53 02 24 24 - [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr)



web